

Leurs adversaires, est-il besoin de le dire, ne désarment pas. Ils ont même trouvé des alliés ou, pour mieux dire, des complices assez imprévus — et, forts de leur nombre et du pouvoir qu'ils détiennent, ils n'épargnent rien pour écraser nos compatriotes ontariens. Sans doute il leur faut pour cela fouler aux pieds le droit naturel et les traités qui portent la signature de leurs pères; mais qu'importe ! Un de leurs juges n'a-t-il pas dit récemment que le droit naturel devait céder devant la volonté du plus fort? Et quant aux traités, un Prussien n'a-t-il pas déclaré, récemment aussi, que c'était de simples bouts de papier dont il n'y avait pas lieu de tenir compte?

Voilà contre quels adversaires les Canadiens français d'Ontario doivent se défendre. La lutte dure depuis longtemps et coûte effroyablement cher. Ce sont les frais de propagande qu'il faut payer et qui montent vite, bien qu'une grande partie du travail se fasse gratuitement. Ce sont les paroisses pauvres qu'il faut aider à soutenir leurs écoles. Ce sont surtout les procès qui se multiplient et qui, ne devant avoir leur dénouement, pour la plupart, qu'au Conseil privé, entraînent des dépenses considérables. Or, pris dans leur ensemble, les Canadiens français d'Ontario ne sont pas riches et ils voient approcher avec terreur le moment où il leur faudra abandonner la lutte, faute de ressources.

---

gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. Je crois à une justice immanente, et je n'admets pas, aucun esprit sensé n'admettra, que, dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses.

Notre constitution civile fait à la langue française une place officielle. Les hommes qui l'ont façonnée voulaient fonder parmi nous une nation unie et prospère. C'est méconnaître leurs vues, et c'est trahir la pensée de nos ancêtres politiques les plus illustres, que de chercher à étouffer sur les lèvres d'une classe de citoyens honnêtes et loyaux l'idiome qu'ils parlent et que prétendent parler leurs enfants, et qui a droit de cité dans les sphères les plus élevées du pays.

Et quelle langue, Monseigneur, veut-on bannir du domaine où se forme l'esprit et le cœur de l'enfance ? Celle-là même qui est la gardienne de nos croyances et l'instrument de notre culture. Nous comprenons certes, et nous nous expliquons sans peine, l'indignation que soulèvent, au sein de la minorité ontarienne, les mesures injustes et vexatoires dont elle se plaint. Ces mesures atteignent nos frères et coreligionnaires aux sources mêmes de leur vie intellectuelle et religieuse. Et si, par de tels actes, et aussi par notre apathie, cette vie catholique et française venait chez eux à s'éteindre, qui dira que les influences néfastes, coupables d'un pareil attentat, ne s'exerceraient pas un jour au cœur même de notre province ?